Commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Département de Lot-et-Garonne

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

<u>Article 1º</u>: Par arrêté municipal en date du lundi 23 février 2024, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, est suspendu d'utilisation du 23 février au 3 mars 2024 inclus en raison du mauvais état du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 23 février 2024.

Le Maire

Pascal de SER